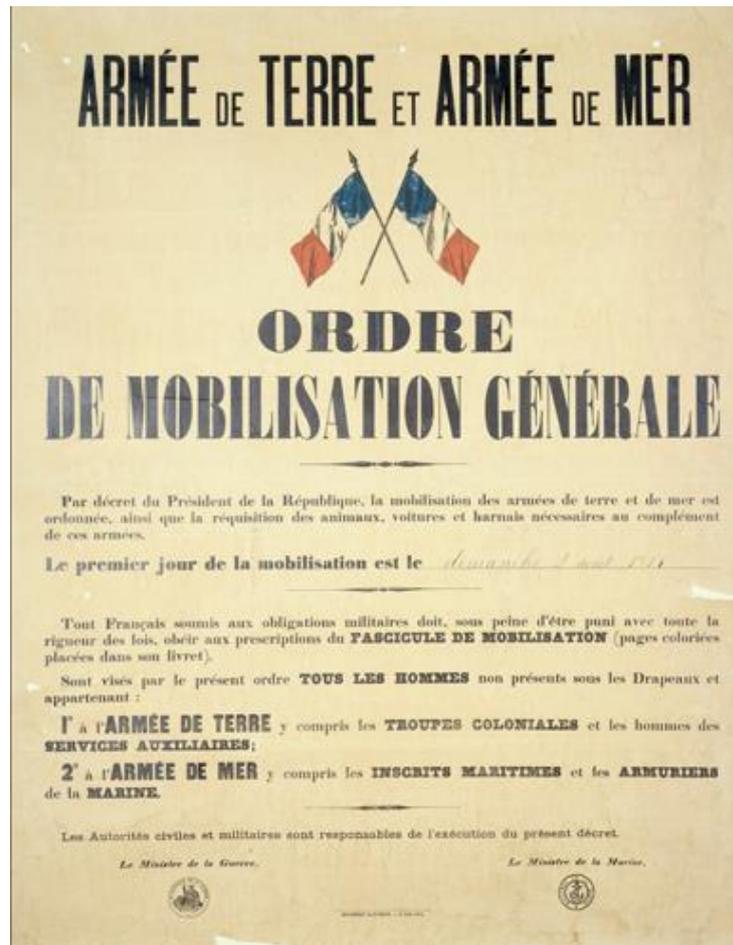


ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE DU 2 AOÛT 1914



Le 1er août 1914, en milieu d'après-midi, le tocsin alerte les populations qui découvrent cette affiche : le président de la République, par décret, ordonne la mobilisation générale, que mettent en œuvre les ministres de la Guerre et de la Marine (l'armée de l'air n'existe pas encore). L'affiche, d'un type imprimé en 1904, est complétée de la date effective, puis placardée par la gendarmerie. Chaque réserviste sait, en consultant son livret individuel de mobilisation, le lieu et le jour auxquels il doit répondre à l'appel.

On appelle mobilisation l'ensemble des opérations qui permettent à l'armée de passer de son organisation et de ses effectifs de temps de paix, à ceux du temps de guerre. Il faut rappeler les réservistes, rassembler le matériel nécessaire à l'entrée en campagne et disposer d'une logistique performante afin d'acheminer, en bon ordre, troupes et équipements vers les lieux de concentration selon les plans prévus.

En 1914, l'armée française compte 880 000 hommes. La mobilisation, en comptant les réservistes, doit porter ce nombre à 3 580 000. Mise à part la Grande-Bretagne, les grands États européens disposent tous d'une armée nationale numériquement très imposante, recrutée et formée par l'intermédiaire du service militaire obligatoire pour les hommes.

L'exercice est très complexe et doit être minutieusement préparé, notamment sur le plan des transports, avec l'organisation des chemins de fer. En 1870, la France, mal préparée, a raté sa mobilisation. Celle de 1914, d'une ampleur bien plus importante, a été réussie.